

Tableau de Garantie - MNH Essentya



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2023	Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	PRIMO (non éligible au 100% Santé)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire				

✓ Soins courants

Honoraires médicaux ⁽¹⁾						
Généralistes adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	140% ⁽²⁾	195% ⁽²⁾
Généralistes non adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	120% ⁽²⁾	175% ⁽²⁾
Spécialistes adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	130% ⁽²⁾ ↑	180% ⁽²⁾ ↑	220% ⁽²⁾
Spécialistes non adhérents au dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	110% ⁽²⁾ ↑	160% ⁽²⁾ ↑	200% ⁽²⁾
Imagerie médicale dans le cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	120% ⁽²⁾ ↑	130% ⁽²⁾ ↑
Imagerie médicale hors du cadre du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée	70%	100%	100%	100%	100%	110% ⁽²⁾ ↑
Actes Sages-femmes	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments						
Médicaments remboursés à 30% et 65% par la Sécurité sociale	30%/65%	100%	100%	100%	100%	100%
Médicaments remboursés à 15% par la Sécurité sociale	15%	15%	100%	100%	100%	100%
Dispositifs médicaux	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires paramédicaux						
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, infirmiers ...)	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Séances de psychologue (remboursées Sécurité sociale) ⁽³⁾	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Matériel médical						
Matériel médical (Orthopédie - Prothèses)	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait matériel médical (accepté Sécurité sociale)	-	-	-	-	100 €	200 €
Prothèses capillaires - mammaires	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait par prothèse capillaire - mammaire acceptée Sécurité sociale	-	-	-	120 €	120 €	150 €
Analyses et examens de laboratoire	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Transport	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins externes ⁽¹⁾	60%/65%/70%	100%	100%	100%	100%	100%

↑ Prise en charge améliorée

Tableau de Garantie - MNH Essentya



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2023	Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	PRIMO (non éligible au 100% Santé)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire				
✓ Cures thermales externes libres hors hospitalisation						
Honoraires médicaux	70%	70%	70%	70%	70%	100%
Traitement thermal	65%	65%	65%	65%	65%	100%
Forfait	-	-	-	-	-	200 €
✓ Dentaire						
Soins	70%	70%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires 100% santé ⁽⁴⁾	70%	70%	Aucun reste à charge ⁽⁵⁾			
Prothèses dentaires hors 100% santé ⁽⁴⁾ (à reste à charge maîtrisé ⁽⁵⁾ ou libre)						
Inlay-onlay	70 €	70 €	100 €	260 €	335 €	430 €
Inlay-core	63 €	63 €	90 €	234 €	301,50 €	387 €
Couronne transitoire	7 €	7 €	10 €	26 €	33,50 €	43 €
Bridge	195,65 €	195,65 €	279,50 €	726,70 €	936,32 €	1 201,85 €
Couronne zircone	84 €	84 €	120 €	312 €	402 €	516 €
Autres actes prothétiques (prothèses amovibles, réparations, etc.)	70%	70%	100%	260%	335%	430%
Plafond applicable sur l'ensemble des prothèses dentaires hors 100% santé ⁽⁴⁾	-	-	-	500 €/an	5000 €/an	5000 €/an
Implantologie / parodontologie						
Forfait annuel implantologie	-	-	-	100 € ↑	300 € ↑	500 €
Forfait annuel parodontologie	-	-	-	-	-	-
Orthodontie						
Orthodontie remboursée Sécurité sociale (au semestre)	193,50 €	193,50 €	193,50 €	435,37 €	532,12 €	580,50 €
Autres actes orthodontiques remboursés Sécurité Sociale (contention, bilan, etc.)	70%/100%	70%/100%	100%	225%	275%	300%

Tableau de Garantie - MNH Essentya



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2023	Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	PRIMO (non éligible au 100% Santé)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire				
✓ Optique						
Equipements optiques 100% santé ⁽⁴⁾⁽⁶⁾						
Monture	60%	60%	Aucun reste à charge ⁽⁵⁾			
Verres	60%	60%	Aucun reste à charge ⁽⁵⁾			
Equipements optiques hors 100% santé ⁽⁴⁾⁽⁶⁾						
Forfait monture	0,03 €	0,03 €	0,05 €	50,03 €	65,03 €	70,03 €
Forfait par verre simple	0,03 €	0,03 €	0,05 €	60,03 €	100,03 €	120,03 €
Forfait par verre complexe	0,03 €	0,03 €	0,05 €	110,03 €	150,03 €	170,03 €
Forfait par verre très complexe	0,03 €	0,03 €	0,05 €	130,03 €	200,03 €	200,03 €
Suppléments et prestations optiques ⁽⁷⁾	60%	60%	100%, à hauteur des prix limites de vente pour les actes concernés			
Forfait annuel lentilles (remboursées Sécurité sociale ou non)	60%/-	60%/-	50 €	120 €	180 €	220 €
Chirurgie réfractive (forfait annuel par œil)	-	-	-	-	-	250 €
✓ Aides auditives						
Equipements auditifs 100% santé ⁽⁴⁾⁽⁸⁾						
Equipements auditifs hors 100% santé ⁽⁴⁾⁽⁸⁾						
Equipement par oreille - bénéficiaires de plus de 20 ans	60%	240 €	400 €	400 €	900 €	1 150 €
Equipement par oreille - bénéficiaires jusqu'à 20 ans ou atteints de cécité	60%	840 €	1 400 €	1 400 €	1 650 €	1 700 €
Piles et accessoires	60%	60%	100%	100%	100%	100%

Tableau de Garantie - MNH Essentya



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2023	Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	PRIMO (non éligible au 100% Santé)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire				
✓ Hospitalisation						
Séjour	80%	100% limités à 15 j/an	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière	-	-	-	40€/jour limités à 15 j/an ⁽⁹⁾	50€/jour limités à 30 j/an en psychiatrie ⁽⁹⁾	70€/jour limités 30 j/an en psychiatrie ⁽⁹⁾
Chambre particulière sans nuitée	-	-	-	25€/jour limités à 15 j/an ⁽⁹⁾	25€/jour limités à 30 j/an en psychiatrie ⁽⁹⁾	25€/jour limités à 30 j/an en psychiatrie ⁽⁹⁾
Forfait hospitalier	-	frais réels limité à 15j/an	Sans limitation de montant et de durée			
Frais d'accompagnant (enfant de - de 12 ans inscrit à la MNH) ⁽¹⁰⁾	-	-	-	13€/jour	16€/jour	16€/jour
Location de téléviseur ⁽¹¹⁾	-	-	-	-	Frais réels limités à 30 jours par hospitalisation	Frais réels limités à 30 jours par hospitalisation
Honoraires ⁽¹⁾ :						
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	80%	100%	100%	130% ↑	180% ↑	220% ↑
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	80%	100%	100%	110% ↑	160% ↑	200% ↑
✓ Nos forfaits en +						
Ostéopathie - chiropractie	-	-	-	60 €/an 30 €/séance	120 €/an 40 €/séance	160 €/an 40 €/séance
Consultation psychologue	-	-	-	80 €/an 20 €/séance	100 €/an 25 €/séance	120 €/an 30 €/séance
Homéopathie ⁽¹²⁾	-	-	-	20 €/an	30 €/an	40 €/an
Contraception	-	30 €/an	30 €/an	40 €/an	50 €/an	60 €/an
Ostéodensitométrie	-	-	-	30 €	40 €	50 €

↑ Prise en charge améliorée

Tableau de Garantie - MNH Essentya



NATURE DES PRESTATIONS AU 01/01/2023	Remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire	PRIMO (non éligible au 100% Santé)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
		Les remboursements incluent la part de l'Assurance Maladie Obligatoire. Les pourcentages ou les montants indiqués s'appliquent sur la base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire				
✓ Prestations supplémentaires⁽¹³⁾						
Naissance ou adoption		150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Mariage ou PACS du membre participant		50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
✓ Services						
Assistance psychologique		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Analyse de devis		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MNH Présence		-	OUI	OUI	OUI	OUI
Téléconsultation		-	-	OUI	OUI	OUI
Carte Blanche		-	-	OUI	OUI	OUI

(1) Prise en charge de la participation forfaitaire pour actes lourds. (2) Visites médicalement justifiées, sinon participation MNH = 30% (3) 8 séances par an, dans la limite du montant imposé au professionnel de santé conventionné au dispositif gouvernemental «MonPsy» (plus d'informations sur le site monpsy.sante.gouv.fr). (4) Tels que définis réglementairement (5) A hauteur des prix limites de vente ou de facturation imposés au professionnel de santé. (6) Remboursement limité à un équipement (1 monture + 2 verres), par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue. (7) Prestations d'adaptation de la correction, appairage, verres avec filtre et autres suppléments (prisme, verres antiplois, verres iséiconiques). (8) La prise en charge des aides auditives est limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans. (9) Cette limitation s'applique sur l'ensemble des frais de chambre particulière. (10) Sans limite d'âge pour les enfants ou personnes à charge handicapées. (11) Hors centre de convalescence, centre de rééducation, maison de repos, centre de soins de suite et de réadaptation et centre de cure thermale. (12) Participation de la MNH limitée à 50 % de la facture totale dans la limite de la dépense réelle, jusqu'à extinction de ce même forfait. (13) Ces prestations sont assurées par MNH Prévoyance

Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - 331, avenue d'Antibes - 45213 Montargis Cedex. La MNH et MNH Prévoyance sont deux mutuelles régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculées au répertoire SIRENE sous les numéros SIREN 775 606 361 pour la MNH et 484 436 811 pour MNH Prévoyance.

Carte Blanche est un service proposé par CARTE BLANCHE PARTENAIRES - Société par actions simplifiées au capital de 100 000 € - Siège social : 26 rue Laffitte 75009 PARIS - 379 301 518 RCS Paris.

MNH Présence est un service proposé par IMA Assistance - Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Siège social : 118, avenue de Paris - 79000 NIORT - RCS NIORT 481 511 632 - Entreprise régie par le Code des assurances. La **téléconsultation** est un service proposé par Medaviz et distribué par la MNH. **MEDAVIZ : PODALIRE**, SAS au capital de 83 800€, dont le siège social est 10, rue de Penithière - 75008 Paris - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 807 414 024.

